www.anguerny.fr
commune membre de la
communauté de communes
Cœur de Nacre

Etaient présents :

M. J-Luc GUILLOUARD,
Maire ;

Mme Patricia WASINTA,
M. Thierry RANCHIN,
Mme Nathalie DUVAL,
Mme Régine FOUQUET,
Adjoints ;

Etaient présents :
M. Jean-Louis GERARD,
M. Guy ALLAIS,
M. Jérôme BOUCHARD,
Mme Marie THIEBAUT,
M. Frédéric HUARD,
Mme Sandrine LEMEE,
Mme Karine ESCROIGNARD,
Mme Nathalie CHAMBRELAN,
M. Christophe LHOMME,
Mme Marion LAURENT,
M. David LEPORTIER,
Mme Laëtitia YGE,
Conseillers ;

Etait *(aient)* absent*(s)* excusé*(s)* :
M. Philippe DORAND,
Pouvoir Thierry Ranchin
M. Patrick LE BRET,
Pouvoir Mme Marie Thiébaut

Etait *(aient)* absent*(s)* non excusé*(s)* : **0**

M. Sandrine LEMEE
a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers
en exercice : 19
Présents : 17 + 2 pouvoirs
Votants : 19

Date de convocation :
28 mai 2020

Fin de séance : 22h 15

Prochains conseils :

24 juin, 2 sept., 21 oct., 18 nov. et 16 déc.

République Française - Département du Calvados
Commune de COLOMBY-ANGUERNY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2020

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

Le conseil municipal étant constitué de 19 membres, le quorum est de 7. Le maire constate la présence de 17 conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

- *Accueil, constat du quorum, remise des pouvoirs, émargement,*
- *Désignation d'un(e) secrétaire de séance,*
- *Emargement de la charte de l'élu local*

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et pouvoir(s), à savoir : 0 voix contre, 0 abstention, et 19 voix pour et chaque conseiller a signé la charté de l'élu local, lu au conseil précédent.

Il demande de rajouter six sujets :
- *Délibération pour valider l'acquisition suite à la consultation pour l'acquisition d'un tracteur équipé d'un panier hydraulique*
- *Délibération pour le remboursement des arrhes versées pour la location des salles ou des gîtes pendant l'état d'urgence sanitaire*
- *Délibération pour l'indemnité de gardiennage de l'église communale*
- *Délibération pour nommer un coordinateur communal pour le suivi du recensement 2021*
- *Délibération pour créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 15 heures par semaine à compter du 4 juin 2020*
- *Délibération de garantie de la commune à hauteur de 50% pour financer le prêt n° 107823 signé entre ESH Partélios Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des 13 logements PLUS « dans le lotissement des deux villages »*

Le conseil municipal donne son accord.

01 **06**

Election des délégués de la commune aux syndicats intercommunaux
Délibération n° 2020-015

Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire d'Anisy, Basly et Colomby-Anguerny *(SIVOS abc)*	
M. Guy ALLAIS, délégué	*Mme Nathalie CHAMBRELAN, déléguée*
M. Patrick LE BRET, délégué	*M. Jean-Luc GUILLOUARD, suppléant*

Syndicat intercommunal du secteur scolaire de DOUVRES	
Mme Nathalie DUVAL, déléguée	*Mme Nathalie CHAMBRELAN, déléguée*

Syndicat Intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados(SDEC énergie)	
M. Jean-Luc GUILLOUARD, délégué	*M. Philippe DORAND, délégué*

Syndicat Mixte de production et de distribution d'eau potable de la Région de Caen, Eau du bassin caennais	
M. Patrick LE BRET, délégué	

Syndicat intercommunal d'assainissement des eaux de la Vallée du Dan	
M. Jérôme BOUCHARD, délégué	*M. Christophe LHOMME, délégué*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) la représentation des membres du conseil municipal dans les syndicats intercommunaux.

02 **07**

Désignation des membres des comités consultatifs :
Délibération n° 2020-016

*Comité de **JUMELAGE** : Mr le Maire, membre de droit*
Mme Marion LAURENT, délégué

*Comité **JUNO** : Mr le Maire, membre de droit*
M. Christophe LHOMME, délégué

Association du Westlake Brother's Souvenir : *M. Christophe LHOMME*
***Correspondant Epicerie, solidaire - Douvres** : Mme Nathalie DUVAL*
***Correspondant AIRE Environnement** : Mme Laëtitia YGE*
***Correspondant Défense :** M. Patrick LE BRET ou M. Guy ALLAIS*
***Correspondant des Associations communales :** M. Régine FOUQUET*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) la représentation des membres du conseil municipal dans les comités consultatifs.

03
08

Délibération pour le nombre des membres administratifs de CCAS et la liste des membres :

Après débat, le CM propose un maximum de 14 membres au conseil d'administration du CCAS communal.

Délibération n° 2020-017

***Centre Communal d'Action Sociale :** Mr le Maire, Président de droit et Mme Régine FOUQUET rapporteur,*	
appartenant au conseil municipal	*membres extérieurs*
Mme Karine ESCROIGNARD	*Mme Claudine MILLERE*
Mme Patricia WASINTA	*M. Catherine BERNARD*
Mme Marie THIEBAULT	*Mme Aurélie MARROCINI*
Mme Nathalie DUVAL	*Mme Isabelle LEMARINIER*
Mme Laëtitia YGE	*Mme Anne BIDOU*
Mme Marion LAURENT	*Mme Diane MOSTIER*
	Mme Renée MOGIS

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) la représentation des membres du conseil municipal et les membres extérieurs.

Délibération pour l'élection des membres et des suppléants de la commission d'appel d'offres

Délibération n° 2020-018

***Appels d'offres :** M. Jean-Luc GUILLOUARD, Président*	
Liste Délégués titulaires :	*Liste suppléants :*
Mme Patricia WASINTA, rapporteur	*M. Philippe DORAND*
M. Thierry RANCHIN	*M. Jean-Louis GERARD*
Mme Nathalie DUVAL	*M. Karine ESCROIGNARD*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) la composition des délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Délibération n° 2020-019

Le maire est président de droit de toutes les commissions

***Commissions Finances et Petite enfance (crèche) et administration en général** : Mme Patricia WASINTA, rapporteur*	
M. Jean-Louis GERARD	*M. Jérôme BOUCHARD*
M. Karine ESCROIGNARD	*Mme Sandrine LEMEE*
M. Christophe LHOMME	*M. Didier AUTRET*
Mme Nathalie CHAMBRELAN	*M. Benoit DESVENAIN*

Commission Cadre de vie : voirie + personnel de voirie, Environnement (écologie et déchets), + matériel de voirie + Sécurité, Illuminations, Aménagement centre village Dîmière et jardins gîtes *M. Thierry RANCHIN, rapporteur*	
M. Christophe LHOMME	*M. Alain BRETON*
M. David LEPORTIER	*Mme Julie DESLONDES*
M. Frédéric HUARD	*M. Mickaël GOUPIL*
Mme Laëtitia YGE	*M. Alain YAOUANC*

Suivi contrat et location des salles ***Carrière et suivi du personnel communal*** *: Mme Nathalie DUVAL, rapporteur*	
M. Patricia WASINTA	*M. Thierry Ranchin*

Commission Bâtiments, Cimetières, Zone Urbanisable, Plan local urbanisme (PLU), Urbanisme, permis de construire et déclaration préalable *: M. Philippe DORAND, rapporteur*	
M. David LEPORTIER	*Mme Sandrine LEMEE*
M. Christophe LHOMME	*M. Daniel CLARENCE*
M. Patrick LE BRET	*M. Antonio de PINHO*

Manifestations communales *: M. Régine FOUQUET, rapporteur*	
Cérémonies officielles : *8 mai, 6 juin et 11 novembre*	*Maître de cérémonie : Mmes Karine ESCROIGNARD et Sandrine LEMEE*
Expositions, concerts, animations et conférences :	*Mrs Jérôme BOUCHARD, Frédéric HUARD et Christophe LHOMME*

Communications *: M. Jean-Louis GERARD, rapporteur*	
Site internet, Panneau message variable (PMV) et la page Facebook	*M. Frédéric HUARD*
Conseil municipal – diaporama ou montage documents pour les conseillers	*M. Frédéric HUARD*
Lettre de la mairie	*Mme Nathalie DUVAL*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19), la représentation des membres et personnes extérieures dans les différentes commissions communales.

Commission de contrôle de la liste électorale *:*	
M. Thierry RANCHIN	*M. Daniel CLARENCE*
Mme Karine ESCROIGNARD	*M. Alain YAOUANC*
Mme Renée MOGIS	*M. Marcel MAUPAS*

La commission de contrôle de la liste électorale de la commune est composée de deux membres du conseil municipal, d'un représentant(e) désigné par Monsieur Le Préfet et d'un représentant(e) désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

04
09

CCID : Commission communale des impôts directs

Commission Communale des Impôts Directs : Mr le Maire, Président de droit	
Commissaires titulaires :	*Commissaires extérieurs*
M. Thierry RANCHIN	*M. Didier AUTRET*
Mme Patricia WASINTA	*M. Benoit DESVENAIN*
Mme Karine ESCROIGNARD	*Mme Chantal HANNOT*
Mme Nathalie CHAMBRELAN	*M. Antonio de PINHO*
Mme Nathalie DUVAL	*M. Félicia LEPREVOST*
M. Christophe LHOMME	*M. Alain LEMARINIER*
Mme Sandrine LEMEE	*M. Alain YAOUANC*
M. Guy ALLAIS	*M. Marcel MAUPAS*
M. Jérôme BOUCHARD	*Mme Georgette GAUQUELIN*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19), la représentation des membres du conseil municipal et des personnes extérieures à la commission communale des impôts directs.

05
10

Délégation des adjoints
Le CM est informé des délégations attribuées par le maire aux adjoints :

Mme Patricia WASINTA, 1ier adjoint *: **Affaires Financières et administratives** : compte administratif, budget, Petite Enfance (micro-crèche), préparation des devis et des Appel d'offres.*

M. Thierry RANCHIN, 2ème adjoint *: **Cadre de vie** : voirie, encadrement du personnel technique, Environnement (écologie et déchets), Sécurité, illuminations, Aménagement centre village Dîmière, achats produits pour l'atelier technique et l'achat matériel de voirie divers*

Mme Nathalie DUVAL, 3ème adjoint *: **Suivi des salles communales et des gîtes** (Rdv, contrats, états des lieux, suivis de l'encaissement), carrière du personnel communal et la communication (PMV + site internet + la lettre de la mairie),*

06
11

Tableau des comptes d'affectation des résultats 2019 :
Délibération n°2020-020

10 68 Part affectée à l'investissement	**R 002** part à reporter année suivante en fonctionnement	**R 001** part à reporter en investissement
140 000,00 €	109 274,47 €	
		307 549,15 €

Délibération pour le taux des taxes communales pour l'année 2020

Pas de changement sur le taux des taxes communales

Taxes 2020	***Colomby-Anguerny***	***Produits attendus***
Taxe Foncière	*17,41%*	*103 754 €*
TFNB1	*30,60%*	*19 945 €*

Le conseil municipal approuve le tableau et vote à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19), les comptes d'affectations des résultats 2019 et les taxes communales pour l'année 2020.

07
12

Délibération pour l'attribution des subventions 2020

Délibération n°2020-021

Colomby-Anguerny Anim	900 €	Comité Juno	160 €
Association de gymnastique pour individus motivés - AGIM	120 €	Association Gymnastique volontaire	300 €
ADMR Thaon + Région	350 €	M'as-tu vu ?	60 €
Comité de jumelage East-Woodhay	420 €	Les cyclos du Thaon	160 €
Les Amis de Poulbot	90 €	ACVG Anc. Combat.	30 €

Le conseil municipal vote chaque subvention ligne par ligne à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19). Le total représente 2 590 €.

08
13

Délibération pour les tarifs communaux : Approbation des tarifs communaux 2020 - applicables à partir du 4 juin 2020

[1] TFNB : taxe foncière sur le non-bâti.

Délibération n°2020-022

Salles communales

Mairie –Habitants	***Tarifs***	***Arrhes***	***Caution***
2 jours (Week-end ou fériés)	*260 €*	*130 €*	*400 €*
3 jours (du samedi au lundi soir)	*310 €*	*140 €*	*400 €*
Dîmière – Habitants			
Semaine L, M, M, J	*270 €*	*170 €*	*450 €*
2 jours - Week-end	*490 €*	*170 €*	*450 €*
3 jours ou Pâques	*580 €*	*170 €*	*450 €*
Dîmière – Extérieurs			
Semaine L, M, M, J	*350 €*	*250 €*	*500 €*
2 jours - Week-end	*610 €*	*250 €*	*500 €*
3 jours ou Pâques	*720 €*	*250 €*	*500 €*
Colombier - Habitants			
Semaine L, M, M, J	*240 €*	*170 €*	*450 €*
2 jours - Week-end	*450 €*	*170 €*	*450 €*
3 jours ou Pâques	*520 €*	*170 €*	*450 €*
Colombier - Extérieurs			
Semaine L, M, M, J	*320 €*	*250 €*	*500 €*
2 jours - Week-end	*570 €*	*250 €*	*500 €*
3 jours ou Pâques	*670 €*	*250 €*	*500 €*

Tarif électricité : 0,21€ / KWh consommé à compter du 4 juin 2020
Consommables : eau et sel machine : 10 € (1j) – 12€ (2j) – 16 € (3j)

Tables extérieures pour les utilisateurs des salles	***5 € / table***
Forfait de mise en place et transport	***50 €***

Coût horaire des agents de la commune pour facturation diverses :
ménage, entretien divers, tombe cimetière, etc…

Secrétaire de mairie	*27,90 €*
Agent communal, entretien cour, etc...	*22,06 €*
Agent ménage, entretien salle, etc…	*16,60 €*
Coût horaire pour le ménage des salles	*23,58 €*

Concession cimetières Saint-Martin et Saint-Vigor

	Durée	*Pleine terre ou caveau*	*Columbarium*	*Cavurne avec plaque*	*Cavurne sans plaque*
Habitant	*30 ans*	*150€*	*550€*	*550€*	*400€*
	50 ans	*250€*	*650€*	*650€*	*500€*
Extérieur	*30 ans*	*500€*	*900€*	*900€*	*750€*
	50 ans	*850€*	*1 250€*	*1 250€*	*1 100€*

Jardin du souvenir (plaque)	*210€*

Les services : photocopies

Format A4	*L'unité*	*0,20 € en N/B*	*0,40 € en couleur*
Format A3	*L'unité*	*0,40 € en N/B*	*0,80 € en couleur*

Les tarifs de mise à disposition des locaux sont inchangés.

09
14

Tarifs des gîtes communaux le petit et le grand « Saint-Martin »

- **3 formules :**
  - **Week-end :** 2 jours – Vendredi soir et samedi soir
  - **Lundi-vendredi :** 4 jours – Lundi après-midi à vendredi matin
  - **Semaine :** 7 jours – Samedi après-midi à samedi matin
- **3 périodes :**
  - **Haute :** du 16 mai au 30 septembre, 2 semaines des congés scolaires de Noël et jour de l'an
  - **Moyenne :** du 16 mars au 15 mai, et du 1er octobre au 15 novembre
  - **Basse :** du 16 novembre au 15 mars, sauf les 2 semaines de Noël et jour de l'an

Petit gîte (2 places) Caution : 500€

Saison	Haute		Moyenne		Basse	
Locataires	Comm.	Hors comm.	Commune	Hors comm.	Commune	Hors comm.
vendredi soir au dimanche soir	Arrhes : 34€ Solde : 78€ **Total : 112€**	Arrhes : 39€ Solde : 89€ **Total : 128€**	Arrhes :29€ Solde : 67€ **Total : 96€**	Arrhes : 34€ Solde : 78€ **Total : 112€**	Arrhes :24€ Solde : 56€ **Total : 80€**	Arrhes : 29€ Solde : 67€ **Total : 96€**
Lundi après-midi au vendredi matin	Arrhes : 51€ Solde : 117€ **Total : 168€**	Arrhes : 58€ Solde : 134€ **Total : 192€**	Arrhes :44€ Solde :100€ **Total : 144**	Arrhes : 51€ Solde : 117€ **Total : 168€**	Arrhes :36€ Solde : 84€ **Total :120**	Arrhes : 44€ Solde : 100€ **Total : 144€**
Samedi après-midi au samedi matin	Arrhes : 84€ Solde : 196€ **Total : 280€**	Arrhes : 96€ Solde : 224€ **Total : 320€**	Arrhes :72€ Solde :168€ **Total :240**	Arrhes : 84€ Solde : 196€ **Total : 280€**	Arrhes :60€ Solde :140€ **Total :200**	Arrhes : 72€ Solde : 168€ **Total : 240€**

Grand gîte (12 places) Caution : 1200€

Saison	Haute		Moyenne		Basse	
Locataires	Commune	Hors comm.	Comm.	Hors comm.	Comm.	Hors comm.
Vendredi soir au dimanche soir	Arrhes : 150€ Solde : 350€ **Total : 500€**	Arrhes : 180€ Solde : 420€ **Total : 600€**	Arrhes : 120€ Solde : 280€ **Total : 400€**	Arrhes 150€ Solde 350€ **Total 500€**	Arrhes 96€ Solde 224€ **Total 320€**	Arrhes : 120€ Solde : 280€ **Total : 400€**
Lundi après-midi au vendredi matin	Arrhes : 135€ Solde : 315€ **Total : 450€**	Arrhes : 150€ Solde : 350€ **Total : 500€**	Arrhes : 114€ Solde : 266€ **Total : 380€**	Arrhes 135€ Solde 315€ **Total 450€**	Arrhes 96€ Solde 224€ **Total 320€**	Arrhes : 120€ Solde : 280€ **Total : 400€**
Samedi après-midi au samedi matin	Arrhes : 345€ Solde : 805€ **Total : 1150**	Arrhes : 390€ Solde : 910€ **Total : 1300**	Arrhes : 300€ Solde : 700€ **Total : 1000**	Arrhes 345€ Solde 805€ **Total 1150**	Arrhes 240€ Solde 560€ **Total 800€**	Arrhes : 300€ Solde : 700€ **Total 1000€**

Tarif électricité : forfait de 8KWh par jour pour le petit gîte, 20KWh par jour pour le grand gîte inclus dans le tarif. Au-delà : 0,21€ / KWh consommé.

Consommables : eau et sel machine : 10 € (1j) – 12€ (2j) – 16 € (3j)

Ménage non inclus dans le tarif (30€ pour le petit gîte, 90€ pour le grand)

Draps fournis. Lits non faits

Un drap de bain + 2 serviettes + 2 gants par personne

Après avoir pris connaissance de tous les tarifs communaux, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) cette délibération à compter du 4 juin 2020.

10 15

Présentation et vote du budget primitif 2020 – *par chapitre budgétaire*

Délibération n°2020-023

Mme Patricia WASINTA, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2020

B.P. 2019	***Dépenses***	***Recettes***
Fonctionnement	*637 100 €*	*637 100 €*
Investissement	*687 000 €*	*687 000 €*
Total	*1 324 100 €*	*1 324 100 €*

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2020 par chapitre, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19).

11 16

Délibération pour valider l'acquisition suite à la consultation pour l'acquisition d'un tracteur équipé d'un panier hydraulique

Délibération n° 2020-024

Suite à la délibération N° 2020-10 du 4 mars 2020, et la réception de trois devis de société d'entretien des espaces verts, les adjoints pendant de confinement ont validé l'acquisition d'un tracteur Kubota – B2230 avec cabine et équipé d'un panier hydraulique pour récupérer le gazon des espaces verts de la commune.

Le montant de l'acquisition est de 24 113,01 € TTC avec la reprise de l'ancien tracteur de marque Kubota.

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) pour :

- *Approuver l'achat du tracteur pour un montant de 24 113,01 € TTC*
- *Autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ce matériel.*

12 17

Délibération pour fixer le montant d'engagement des dépenses par le maire

Délibération n° 2020-025

Après avoir pris connaissance du dossier le conseil municipal autorise le maire :

- *a engagé des dépenses jusqu'à 2 500 € HT sans en référer le conseil municipal et,*
- *a engagé directement des dépenses supérieures à 4 000 € HT, en cas de nécessité absolue avec production d'un rapport au Conseil Municipal suivant.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) d'approuver les deux engagements de dépenses soit 2 500 € sans en référer le conseil municipal et d'engager des dépenses supérieures à 4 000€ HT en cas de nécessité en produisant un rapport au conseil municipal suivant.

13 18

Délibération pour les délégations au maire

Délibération n° 2020-026

Le maire propose aux conseillers de valider une délibération globale pour signer les marchés à procédure adaptée, et donner délégation pour les signatures des contrats d'assurances, de négociations et d'acceptations des droits d'avocats, d'ester en justice, notaires, huissiers de justice, d'experts, règlement des conséquences des accidents des véhicules communaux pour les travaux de voirie et des réseaux, les concessions de cimetière, le droit de préemption et les virements pour utilisation des crédits inscrits aux comptes des dépenses imprévues.

Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vote à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 16 – Votants : 18 – Pour : 18) d'approuver cette délibération globale pour les marchés, contrats, assurances, avocats, huissiers, experts, travaux de voiries de réseaux et de bâtiments, etc...

Délibération pour le choix d'un avocat pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Délibération n° 2020-027

Vu l'article L. 2122-22 16 ° du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L. 2132-2 du même code ;

Considérant qu'il résulte des dispositions susvisées que le maire représente la commune en justice et que le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
Considérant qu'il y a lieu de donner au maire une délégation générale, pendant la durée de son mandat, pour qu'il représente la commune en justice, qu'il s'agisse de défendre dans les actions intentées contre la commune ou qu'il s'agisse d'ester en justice dans les actions présentées pour la commune, en première instance comme en appel et cassation, quel que soit l'ordre de juridictions (administratif, civil ou pénal, …) ;
Considérant qu'il y a également lieu de donner au maire une délégation pour transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et décide à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) :
- *de donner au maire une délégation générale pour la durée de son mandat sur l'ensemble du contentieux de la commune ;*
- *de lui donner également une délégation pour la durée de son mandat pour transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.*

Délibération de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain

Délibération n° 2020-028

Vu l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme ;
Vu l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme ;
Vu les articles R. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant que, par des délibérations des 22 janvier 2014 et 23 janvier 2014, les conseils municipaux des communes de Colomby-sur-Thaon et d'Anguerny ont approuvé leur plan local d'urbanisme ;
Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme, la commune peut instaurer, sur les zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme, un droit de préemption urbain ;
Considérant que ce droit de préemption urbain peut également concerner les lotissements et les zones d'aménagement concerté ;
Considérant qu'il y a lieu, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, d'instaurer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et à urbaniser du territoire de la commune de Colomby-Anguerny ;
Considérant qu'il y a également lieu, pour en faciliter l'exercice, de déléguer au maire l'exercice du droit de préemption urbain, lui-même ayant le pouvoir de subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation, ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, ou à toute personne y ayant vocation, l'exercice du droit de préemption, pour une opération donnée ;

Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et décide à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19)
- *d'instaurer, sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du territoire de la commune, le droit de préemption urbain ;*
- *de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain ;*

	- *de lui donner la possibilité de subdéléguer l'exercice de ce droit de préemption urbain à une personne y ayant vocation (l'État, une collectivité locale, un établissement public y ayant vocation, un concessionnaire d'une opération d'aménagement, …), pour une opération donnée ;*
14 **19**	***Délibération pour le remboursement des arrhes versées pour la location des salles ou des gîtes pendant l'état d'urgence sanitaire.*** ***Délibération n° 2020-029*** *Plusieurs contrats de locations sont annulés ou reportés depuis le 20 mars 2020 dû à l'état d'urgence sanitaire instauré par le gouvernement, interdisant toute manifestation.* *A ce jour 6 demandes de remboursement doivent être effectuées.* ➢ *Contrat n° 2020-C12 (25 avril 2020) salle du Colombier pour 250 €* ➢ *Contrat n° 2020-C10 (10 juillet 220) salle du Colombier +gites pour 354 €* ➢ *Contrat n° 2020-D13 (28 mars 2020)salle de la Dîmière pour 170 €* ➢ *Contrat n° 2020-D03 (4 avril 2020) salle de la Dîmière et gîtes pour 290 €* ➢ *Contrat n° 2020-PG (3 avril 2020) Petit gîte pour 29 €* ➢ *Contrat n° 2020-C04 (22 août 2020) salle du Colombier pour 250 €* *Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19), le remboursement des arrhes figurant dans le tableau ci-dessus.*
15 **20**	***Délibération pour l'indemnité des adjoints*** ***Délibération n° 2020-030*** *Le maire propose des indemnités de fonction pour les adjoints qui ont reçu une délégation :* *au 1er et 3e adjoint soit 13,86% de l'indemnité brute terminal de la fonction publique* *et le 2e adjoint soit 6,93% de l'indemnité brute terminal de la fonction publique* *Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.* *Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vote à l'unanimité des présents (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) d'approuver les indemnités par les adjoints, qui sera applicable à compter du 25 mai 2020 et d'inscrire ces dépenses au budget de l'année 2020.*
16 **21**	***Délibération pour une convention sur la prestation d'entretien des poteaux incendie de la commune nouvelle avec la SAUR*** ***Délibération n° 2020-031*** *Pour la convention sur la prestation d'entretien des poteaux incendie de la commune avec la SAUR, le maire propose de reprendre la délibération datant du 7 janvier 2016 sachant que le SAUR est le prestataire de la commune.* *Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vote à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) d'approuver cette convention et de retenir comme en 2016 seulement les articles 1, 3 et 4 de la convention.*
17 **22**	***Délibération générale pour l'éclairage public avec le Sdec Energie*** *(Syndicat Départemental d'Electricité du Calvados Energie)* ***Délibération n° 2020-032*** *Après la présentation de l'exposé, le conseil municipal donne pouvoir à son maire d'engager la commune sur les devis produits par le syndicat d'éclairage concernant les travaux de réparation courants sur le réseau de l'éclairage public jusqu'à la fin du présent mandat. Le CM vote à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) cette délibération.*
18 **23**	***Délibération pour la désignation d'un délégué de la commune nouvelle au CDAS 50 -*** *(Comité Départemental d'Action Sociale 50)* ***Délibération n° 2020-033*** *M. le maire propose que M. Guy ALLAIS, Conseiller soit le délégué de la commune nouvelle auprès de cet organisme (Comité Départemental d'Action Sociale 50) qui regroupe les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados pour l'organisation régionale. C'est un comité d'entreprise pour les collectivités.*

	Le CM vote à l'unanimité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19), cette nomination de M. Guy ALLAIS au CDAS 50. Il sera le correspondant et s'occupera de la gestion des dossiers par rapport au personnel communal.
19 24	***Délibération pour l'indemnité de gardiennage de l'église communale*** ***Délibération n° 2020-034*** *Le maire présente la demande pour l'indemnisation applicable suivant les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2014 pour le gardiennage de l'église communale pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le montant de l'indemnité allouée pour l'année 2020 est fixé à 120,97 €.* *Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19), la délibération pour cette demande et valide le versement de la somme de 120,97 € pour l'année 2020 et accepte d'inscrire ce montant au budget de la commune.*
20 25	***Délibération pour nommer un coordinateur communal pour le suivi du recensement 2021.*** ***Délibération n° 2020-035*** *M. le Maire informe les conseillers qu'un recensement des habitants de la commune sera réalisé en 2021 du 21 janvier au 20 février 2021.* *Il propose que Mme Patricia WASINTA soit la coordinatrice communale pour l'organisation du recensement.* *Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19), la nomination de Mme Patricia WASINTA coordinatrice du recensement communale.*
21 26	***Délibération pour créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 15 heures par semaine à compter du 4 juin 2020*** ***Délibération n° 2020-036*** *Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.* *M. le maire propose au conseil municipal de créer un poste permanent à temps non complet à raison de 15 heures par semaine d'adjoint administratif territorial afin d'assurer le secrétariat et l'accueil du public.* *Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,* *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique,* *Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,* *Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 15 heures par semaine.* *Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) :* ○ *D'approuver la création d'un poste adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 15 heures par semaine à compter du 4 juin 2020* ○ *Charge à M le Maire de recruter et nommer l'agent par arrêté*
22 27	***Délibération de garantie de la commune à hauteur de 50% pour financer le prêt n° 107823 signé entre ESH Partélios et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des 13 logements PLUS dans le lotissement « Les deux villages »*** ***Délibération n° 2020-037*** *Un contrat est établi entre le service investisseur Partélios Habitat et la Caisse des dépôts et Consignations pour un prêt de 1 058 415 € afin de*

	financer la construction des 13 logements PLUS dans le quartier « Les deux villages ». *La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.* *Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,* *Vu le contrat de prêt n° 107823 en annexe signé entre : ESH Partélios Habitat ci-après l'emprunteur et a Caisse des Dépôts et Consignations.* ***Article 1 :*** *L'assemblée délibérante de la commune de Colomby-Anguerny accorde sa garantie à hauteur de 50% (529 207,50 €) pour le remboursement du prêt d'un montant total de 1 058 415,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 107823 constitué de une ligne du prêt.* *Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.* ***Article 2 :*** *La garantie est apportée aux conditions suivantes :* *La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dûes par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.* *Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement* ***Article 3 :*** *Le conseil municipal s'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.* *Emprunt : montant de 1 058 415 € pour une durée de 40 ans, périodicité annuelle et taux 1,1%.* *Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité des présents et représentés (Présents : 17 – Votants : 19 – Pour : 19) et accorde :* - *La garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 1 058 415,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.* - *Cette garantie est accordée pour la durée du prêt et engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.*
23 ***28***	➢ ***Questions diverses : aucune*** ➢ ***Calendrier*** *en raison de l'épidémie de coronavirus, toutes les manifestations communales sont annulées ou reportées.* ❖ *En raison de la poursuite du protocole sanitaire pour l'organisation des cérémonies (10 personnes maximum), la cérémonie commémorative du 76ème anniversaire du débarquement du 6 juin 2020 ne sera pas organisée par la commune de Colomby-Anguerny cette année.* *Toutefois, à cette occasion, la commune sonnera les cloches des deux églises « Saint-Martin et Saint-Vigor » à 11h comme dans tous les villages depuis la côte libérée par les Régiments Canadiens le matin du 6 juin 1944.* *Il vous est proposé de mettre un drapeau canadien à votre portail avec un bouquet de fleurs blanc et rouge. (Vous pouvez confectionner ce drapeau en l'imprimant sur un papier par exemple).* *Une petite promenade d'un kilomètre sera organisée également depuis l'inukshuk, ensuite, nous passerons devant la stèle sur laquelle sont inscrits le nom des sept soldats canadiens tués dans notre commune, puis arrêt à la*

	plaque dans l'école « Louis Valmont ROY » et nous arriverons à la stèle canadienne à côté de la grange du Colombier. *Rendez-vous à 11h face à l'inukshuk (VC n°1, route de Douvres).* *Les enfants présents déposeront une fleur aux monuments au départ et à l'arrivée.* *Bien sûr, les gestes barrières de distanciation et le port du masque seront de rigueur.* ***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15***